



**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
15 NOVEMBRE 2011**

PRESENTS : M. M. GALLAY, Président
M. R. HUGON, Vice-Président
M^{me} C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire

M^{mes} M. CALAME, I. GIANNATTASIO, M. GOSSAUER, T. MARET,
V. MORON, J. NOVERRAZ et A.-M. PUTTON
MM. R. BONO, C. BRUHIN et B. VIRET

M. R. GUNTER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. P. BOUVIER, Adjoint

La séance est ouverte par **M. le Président** à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 10 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Surveillance et sécurité au centre du village

M. Gunter revient sur le rapport de la commission des finances et notamment sur la proposition d'engager une agence de surveillance/sécurité. Il est proposé la mise à disposition d'un agent de sécurité, non armé, de la société Safety-Management (qui a par ailleurs été chargée de la sécurité du BiubStock festival) pour effectuer des patrouilles à certains endroits clés du village tels qu'aux abords de l'école, de la salle communale, du cimetière, etc. ainsi que sur l'ensemble du territoire de la commune. Hormis les aspects concernant la sécurité générale de la commune, il adviendra à la société de veiller à la tranquillité publique. A noter que cette société est agréée pour verbaliser sur la voie publique. De plus, le coût est bien moins élevé qu'un agent municipal qui n'accomplit pas de rondes pendant la nuit. Le contrat qui serait signé peut être dénoncé pour la fin du mois suivant et sera flexible sur les horaires (cf. horaire allégé durant la période hivernale et plus long l'été, en

soirée). Après quelques mois d'activité, la commission des affaires sociales, sports et loisirs établira un bilan de la situation et se prononcera au sujet de la société de surveillance/sécurité mandatée par la commune.

M. Bruhin estime que le cahier des charges d'une agence de surveillance n'est pas d'encadrer et de sensibiliser les jeunes tel que mentionné dans le rapport de la commission des finances. Cette tâche est, selon lui, plus du ressort des îlotiers.

M. Gunter confirme que les termes employés dans le rapport de la commission des finances ne sont pas forcément appropriés dans ce contexte-là. Il reconnaît que les agents de sécurité n'ont pas une fonction d'éducateurs TSHM.

b) PACA de Bellegarde

M. Gunter rappelle que dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, les communes de Dardagny, d'Avully et de Chancy font parties du comité de pilotage (COFIL) pour représenter le sud-ouest du canton de Genève (pays de Gex, région du Genevois, Valleiry, agglomération de Bellegarde). Le rôle du COFIL du PACA de Bellegarde est de participer à l'élaboration du schéma d'agglomération franco-valdo-genevois (défini à l'horizon 2030) selon les thématiques de l'urbanisation, de la mobilité, de l'environnement et du paysage. A ce jour, le comité en question s'est réuni à 5 reprises depuis le début de l'année 2011 pour recenser les besoins, faire des propositions et des recommandations. L'étude est prévue sur une durée de 6 mois et le rapport final, établi courant décembre 2011, sera tout d'abord présenté à la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie, puis aux membres du Conseil municipal. Des discussions ont également eu lieu avec les mairies avoisinantes (Pougny et Valleiry) pour aborder certains sujets plus locaux.

M. Beuchat ajoute que les observations et remarques formulées par la commune de Chancy lors des séances du comité de pilotage sont à disposition des Conseillers municipaux au secrétariat.

c) Jardin d'enfants-Garderie « les Crocolions »

M. Bouvier revient sur des questions restées en suspens lors de la séance du Conseil municipal précédente concernant le Jardin d'enfants-Garderie « les Crocolions », à savoir que :

La commune d'Avully accueille des enfants âgés de 18 mois le mercredi matin uniquement, ce qui était le cas à Chancy jusqu'en décembre 2010. Seuls 4 enfants étant inscrits, les Crocolions ont finalement décidé de fermer ce jour-là.

Les éducatrices ont-elles une formation spécifique pour s'occuper des bébés et les Crocolions peuvent-ils être considérés comme une crèche ? Mme Guinand, responsable, confirme que grâce à leur formation, les éducatrices sont habilitées à prendre en charge des bébés. Toutefois, les locaux n'étant pas adéquats, il n'est pas possible de les utiliser comme crèche, car cela implique un espace pour la sieste et la préparation de repas. De plus, la masse salariale est aussi beaucoup plus élevée, les crèches étant généralement ouvertes plus de 8 heures par jour et durant les vacances scolaires. Les éducatrices des jardins d'enfants gagnent environ 1/3 de moins que les éducatrices dans les crèches.

L'Evaluation des lieux de placement (ELP) réglemente tous les lieux d'accueil de la petite enfance de Genève et les horaires.

d) CapEmploi

M. Bouvier précise que CapEmploi est en fonction depuis 2008 et réunit aujourd'hui les communes d'Aire-la-Ville, Bernex, Cartigny, Confignon, Soral et Chancy. C'est un dispositif intercommunal

d'insertion professionnelle pour les jeunes de 15 à 25 ans, en rupture de formation ou de projet professionnel. Durant ces dernières années, grâce à la collaboration entre l'Hospice général (antenne de la Champagne), les travailleurs sociaux hors murs de la région (TSHM) et les communes, de nombreux jeunes ont pu retrouver une dynamique et réintégrer un parcours formatif ou professionnel. Dès le mois de septembre 2011, CapEmploi s'est adjoint une antenne de suivi et d'insertion professionnelle assurée par l'OSEO (Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière) permettant un accompagnement global du parcours de ces jeunes. Cette antenne est un projet pilote de deux ans, jusqu'en 2013, financé par les communes parties prenantes de CapEmploi, ainsi que par des bailleurs de fonds privés. Lors de la dernière séance, **M. Bouvier** a demandé un rapport régulier sur la situation des jeunes de la commune de Chancy. Le but est d'offrir un accompagnement plus pointu en faisant appel à un professionnel.

e) Salle communale

M. Bouvier informe que les travaux à la salle communale seront terminés d'ici 2 semaines. Les coûts et les délais ont pu être respectés conformément aux prévisions annoncées par le bureau d'architectes. Après la pose du carrelage à l'entrée de la salle communale et la rénovation des sanitaires, **M. Bouvier** regrette que la partie cuisine n'ait pas été également rénovée. C'est pourquoi, il souhaite que la commission des bâtiments et travaux se réunisse sur place pour envisager éventuellement la suite des rénovations.

f) Travaux route de Bellegarde

M. Beuchat déclare que les travaux à la route de Bellegarde sont actuellement assez chaotiques. Le service des routes a d'ailleurs été informé ce jour par courriel de la problématique concernant le trottoir sur ce tronçon. A la suite de ce message, M. Baranyai, du service des routes, est rapidement intervenu pour que les traversées piétonnes alternatives soient mieux signalisées. En cas de remarques, **M. Beuchat** propose de les transmettre à l'Office du génie civil chargé du chantier en question. Pour information, ce tronçon devrait être « rebouché » d'ici 2 à 3 semaines. Une autorisation pour la seconde étape de travaux a été déposée pour élargir le trottoir depuis Proxi en direction de la mairie (côté Jura), qui peut être agrandi jusqu'à 1.30 m au maximum. Le trottoir au chemin de Champlong, à ce jour inachevé mais pouvant être emprunté par les usagers, sera par la suite bitumé.

Mme Giannattasio demande si un feu intelligent sera ensuite installé pour arrêter les véhicules dans le virage afin de laisser passer le bus.

M. Beuchat répond qu'une distance suffisante est calculée pour qu'une voiture et un bus se croisent à la route de Bellegarde. Il se renseignera auprès du Département des constructions et technologies de l'information (DCTI) pour savoir si un feu intelligent serait par la suite envisageable à cet endroit pour faciliter le trafic entre les bus et les autres véhicules.

Mme Calame rejoint la séance à 20h30.

M. Bono se permet d'intervenir en suggérant de renvoyer cette discussion à la commission de la circulation et sécurité routière pour définir plus précisément les besoins. Une proposition pourra ensuite être présentée lors d'un prochain Conseil municipal.

M. Beuchat précise que les fouilles liées à la réfection des conduites d'eau potable seront remblayées d'ici la fin de l'année. Durant l'hiver, la route sera normalement praticable sans la présence de feux. Dès le mois de mars 2012, les élargissements de trottoirs seront réalisés et au cours de l'été, voire en automne, un reprofilage de la route est prévu (revêtement phono-absorbant).

g) Pont sur la Loire – Route de Bellegarde

M. Beuchat annonce qu'une réfection du pont sur la Loire, sur la route de Bellegarde, aura lieu à partir du mois de mars 2012. Selon un récent téléphone avec la personne en charge du dossier auprès du DCTI, les soumissions seront envoyées prochainement. En effet, ce pont ne répondant plus à certaines normes, il devra subir de lourds travaux. Les travaux en question consisteront à mettre un pont provisoire en aval du pont existant et le Rhône. L'ancien pont sera ainsi « isolé » et reconstruit à l'identique (bande roulante non élargie) selon un souhait de la précédente commission de la circulation et sécurité routière. Néanmoins, 2 trottoirs mixtes (piétons/cycles) de 2.20 m de longueur seront adjoints de part et d'autre du pont dans la perspective de la création d'une piste cyclable entre Chancy et la gare de Pougny. Après consultation des plans, **M. Beuchat** reviendra sur cette discussion lors d'une prochaine séance de la commission de la circulation et sécurité routière.

h) Droit de préemption de la commune

M. Beuchat se réfère à une promesse de vente d'une parcelle d'environ 4'900 m², constructible, entre M. Paul Deschamps et Mme Janine Meister et MM. Jean-Philippe Bucher et Jean-Michel Moret, promoteurs. Le terrain en question se trouve au chemin des Raclerets (partie de la parcelle n° 3576). S'agissant d'un périmètre de zone développement 4B protégée, la commune et l'Etat ont un droit de préemption sur cette parcelle. Tous les éléments d'appréciation n'étant actuellement pas réunis, **M. Beuchat** propose de renvoyer cette discussion en commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie le 24 novembre 2011. **M. Beuchat** relève que ces terrains sont contrôlés par l'Etat. Quant à de futures constructions sur ces parcelles, celles-ci devront être soumises à certaines contraintes légales fixées par l'Etat. A compter du 24 octobre 2011, la commune a 60 jours pour exercer son droit de préemption.

M. Beuchat ajoute qu'un autre terrain, situé à la route de Valleiry et soumis à des contraintes légales plus favorables, pourrait intéresser la commune. En conjuguant éventuellement ces deux acquisitions, la commune pourrait envisager la construction de logements sociaux dans la zone de développement 4B protégée (pour des jeunes et des personnes âgées) et une autre construction pour des appartements de plus haut standing au centre du village, afin de bénéficier des rentrées fiscales grâce à des propriétaires plus fortunés. **M. Beuchat** suggère également de renvoyer ce dossier en commission.

M. Hugon demande si la commune a un pouvoir de décision prioritaire sur l'Etat.

M. Gunter répond que dans les communes de moins de 3'000 habitants, ce qui est le cas de Chancy, le droit de préemption est prioritaire sur celui de l'Etat. Pour compléter les propos de **M. Beuchat**, il ajoute que si la commune fait valoir son droit de préemption, elle devra obligatoirement construire des logements d'utilité publique (LUP). D'autre part, cette parcelle devra faire l'objet d'un PLQ.

4. RAPPORT DE COMMISSION

a) Rapport de la commission des finances et économie du 13 octobre 2011

M. le Président cède la parole à **M. Bono**.

M. Bono tient à remercier Mme Spencer pour son travail de support durant ces longues heures, ainsi que les membres de la commission des finances pour l'étude du budget.

M. Bono cède ensuite la parole à **M. Gunter** qui communique des informations concernant les rentrées fiscales prévues par l'Etat. Comme déjà évoqué en commission des finances, une marge de 7.5 % a été prise sur les rentrées fiscales des personnes physiques, car l'administration fiscale cantonale avait déjà annoncé que les prévisions seraient certainement revues à la baisse. Le montant indiqué lors de l'établissement du budget 2012 permet toutefois de rester dans la cible. **M. Gunter** relève que c'est la première fois depuis plusieurs années que le budget de fonctionnement a été bouclé sans devoir renoncer à certaines propositions ou travaux.

Mme Gossauer demande des informations complémentaires sur le poste 30.00.365.00 et notamment l'augmentation de CHF 3'000.-. A quoi ce montant fait-il référence ?

Mme Spencer répond qu'il s'agit de la différence entre le montant indiqué lors de l'établissement du budget 2012 (CHF 14'000.-) et le montant proposé par les membres de la commission des finances lors de sa séance du 13 octobre 2011 (CHF 17'000.-).

M. Hugon revient sur le poste 11.00.318.00 en page 2 du rapport de la commission des finances concernant la mise à disposition d'un agent de sécurité. Il est proposé que la commission des affaires sociales, sports et loisirs fasse par la suite un suivi par rapport à ce contrat. Il souhaite aussi revenir sur le poste 30.00.318.02 concernant le nouveau site internet communal et notamment le montant budgété de CHF 5'000.- pour éventuellement engager une autre société.

M. Bono répond que le sujet sera rediscuté au sein de la commission des relations publiques et de la communication. En parallèle, il a demandé des offres auprès de plusieurs sociétés installées dans le canton de Genève.

M. Gunter donne des explications sur les investissements et déclare que des sommes relativement précises figurent au budget en lien avec des travaux à prévoir. Tout crédit d'investissement nécessite des amortissements économiques de plus ou moins longue durée selon la nature des travaux (de 5 à 30 ans). Des amortissements complémentaires ont pu être bouclés ces dernières années, d'une part parce que ceux-ci arrivaient à terme et d'autre part grâce à de bons exercices, la loi permettant de rembourser en une seule fois d'anciens amortissements (d'une durée de 40 ans). Hormis celui de l'école, beaucoup moins d'amortissements économiques pèseront sur le budget futur de la commune.

Avant de passer au point suivant, **M. le Président** tient à remercier la commission des finances et surtout son Président qui a repris cette fonction depuis la nouvelle législature en juin 2011. La commission en question effectue un gros travail, assez délicat et **M. le Président** réitère également ses remerciements au nom du Conseil municipal.

5. PROJETS DE DELIBERATIONS

a) Proposition de M. le Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2012, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'au renouvellement des emprunts qui viendront à échéance

M. le Président donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

b) Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012

M. le Président donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Mme Giannattasio demande des informations sur la taxe professionnelle communale.

M. Gunter explique que les communes peuvent prélever une taxe annuelle auprès de toutes les personnes physiques exerçant dans le canton une activité lucrative indépendante ou exploitant une entreprise commerciale. Sont également concernées, les personnes morales qui déploient une activité lucrative par le biais d'un siège social ou d'une succursale (établissement stable). La taxe est basée sur le chiffre d'affaires et sur le loyer des locaux.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Pour clore le sujet, **M. Gunter** aimerait également s'associer aux remerciements de **M. le Président** du Conseil municipal et il souhaite ajouter Mme Spencer qui prépare en primeur l'élaboration du budget. Ensuite, l'Exécutif fait le travail, mais il précise que la grande partie de l'élaboration du budget est effectuée par Mme Spencer.

M. le Président abonde dans ce sens et remercie également Mme Spencer.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Nouvelle station d'épuration de Chancy (STEP)

M. Bruhin revient sur l'implantation du poste de transformation servant à alimenter la future STEP. Il estime que l'emplacement n'est pas satisfaisant selon les remarques de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie évoquées lors de sa séance du 24 octobre 2011.

M. Beuchat répond que la commune transmettra ces observations/remarques dans un prochain courrier à adresser aux SIG.

b) Parascolaire

Mme Noverraz relève que le bâtiment de l'ancien presbytère n'a pas de détecteur de fumée. Elle demande également si un exercice d'évacuation pourrait être organisé pour les enfants.

M. Bouvier précise que cette installation n'est pas obligatoire. Il prend note de sa demande et fera le nécessaire auprès de la sécurité civile pour qu'un exercice soit organisé pour les enfants.

c) Journal communal

A la suite de la parution de la nouvelle version du journal communal, **Mme Calame** souhaite recevoir un retour des membres du Conseil municipal. Elle remercie **Mme Putton** pour la mise en page du journal ainsi que les membres de la commission des relations publiques et de la communication.

Mme Noverraz déclare qu'elle a eu beaucoup de plaisir à parcourir le Chancylien.

A la suite d'une discussion avec **Mme Calame**, **M. Beuchat** précise que les membres de l'Exécutif restent volontiers à disposition des membres de la commission des relations publiques et de la communication pour fournir des sujets d'actualité. Il en profite pour remercier les membres de la commission qui ont effectué un gros travail. D'autre part, il rappelle que certains points doivent être respectés comme déjà discuté il y a 4 ans lors de la première édition du journal communal. En effet, certaines craintes avaient été évoquées concernant l'éventuelle propagande politique via le Chancylien par les auteurs du journal communal. C'est pourquoi, il avait été décidé de transmettre une copie à l'Exécutif pour validation, 10 jours avant son impression.

M. Gunter suggère que l'Editorial soit, à l'avenir, rédigé à tour de rôle par un Conseiller municipal ou un membre de l'Exécutif.

M. Bono tient à rappeler l'échéance relativement courte pour la prochaine édition du journal communal qui devrait paraître courant décembre. Toutes les idées sont donc les bienvenues.

M. le Président lève la séance à 21h25.



Le Président du Conseil municipal
Michel Gallay



La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Patricia Gafner

